

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidents**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

**Le 20 juin 2019**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE196274001**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la CSEM sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 28 987 242,26 \$ taxes incluses (contrat: 23 494 494,00 \$, contingences: 3 524 174,10 \$, incidences: 1 968 574,16 \$) - Appel d'offres public 10 287 - ( 4 soumissionnaires).**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE196274001**

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la CSEM sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 28 987 242,26 \$ taxes incluses (contrat: 23 494 494,00 \$, contingences: 3 524 174,10 \$, incidences: 1 968 574,16 \$) - Appel d'offres public 10 287 - ( 4 soumissionnaires).

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris la complexité d'un projet de cette nature où cela suppose de la coordination et des négociations avec divers intervenants, notamment le CN.

Les membres ont aussi noté la présence de plusieurs soumissionnaires pour ce contrat, ce qui témoigne d'une bonne concurrence.

La Commission a bien noté que plusieurs partenaires ont été intégrés à ce projet, notamment le Service de l'urbanisme et de la mobilité, l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve et la Commission des services électriques (CSEM). Pour les membres, il est intéressant de constater qu'il y a ici un effort pour faire en sorte de réaliser plusieurs travaux concurremment et ainsi éviter une succession de chantiers distincts sans véritable coordination.

Les membres jugent avoir reçu des réponses adéquates à leurs questions.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE196274001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**